

s'ils ne jouissent pas de la tolérance religieuse dont le principe est consacré en Russie par les traditions politiques et les mœurs nationales. Si les catholiques de l'empire sont persécutés, emprisonnés, déportés, c'est par sollicitude pour eux, c'est pour leur bien, c'est pour leur enseigner le respect des lois. Mais, en fait de lois, les Russes n'en connaissent pas d'autres que l'arbitraire le plus brutal, quand il s'agit des catholiques. Nous le montrerons à la suite de la lettre du tzar, que voici :

« Nous avons reçu la notification que Votre Sainteté nous a faite de son avènement au trône pontifical et les vœux qu'elle nous exprime afin que les bonnes relations entre notre gouvernement et le Saint-Siège catholique romain puissent se rétablir, à l'avantage des populations de notre empire qui professent cette religion. Nous partageons ce désir de Votre Sainteté. La tolérance religieuse est un principe consacré en Russie par les traditions politiques et les mœurs nationales.

« Il n'a pas dépendu de nous que l'Eglise catholique romaine, comme toutes celles existant dans notre empire sous l'égide des lois, n'accomplisse en pleine sécurité la mission que la religion, strictement étrangère aux influences politiques, est appelée à exercer pour l'édification et la moralisation des peuples. Votre Sainteté peut être convaincue que, dans ces limites, toute la protection compatible avec les lois fondamentales de notre empire, que notre devoir est de faire respecter, sera accordée à l'Eglise, dont elle est le chef spirituel et que nous seconderons avec empressement tous ses efforts tendant au bien-être religieux de nos sujets du rite catholique romain. »

Une note, en date de Broelberg près Zurich, le 15 février 1878, communiquée aux journaux catholiques par M. le comte Plater, donne les renseignements suivants sur les procédés de tolérance dont les moscovites usent à l'égard des catholiques. Si ces procédés sont conformes aux lois de l'empire, on avouera qu'il vaudrait mieux vivre dans un pays où il n'y aurait pas de lois du tout.

« La destruction systématique du rit latin, écrit M. le comte Plater, prédite il y a longtemps en Pologne, a suivi celle du rit grec-uni, et elle prend des proportions alarmantes. Le gouvernement sème à pleines mains la corruption dans les écoles comme dans les séminaires ; il supprime l'enseignement du catéchisme, ou il le fait remplacer par celui du schisme ; il introduit violemment la langue russe dans la liturgie, supprime les couvents et les églises, empêche leur restauration, continue à déporter les prêtres, ruine systématiquement les catholiques pour les forcer d'abjurer leur religion.